

REPUBLIQUE
DE
VANUATU



REPUBLIC
OF
VANUATU

JOURNAL OFFICIEL

OFFICIAL GAZETTE

6 fevrier 1984

No. 5

6th February, 1984

SONT PUBLIES LES TEXTES SUIVANTS

ARRETES

ARRETE NO.1 DE 1984 RELATIF A
L'IMPORTATION DE POMMES DE TERRE
(INTERDICTION)

NOTIFICATION OF PUBLICATION

ORDERS

IMPORT OF POTATOES (Repeal) ORDER
NO. 1 OF 1984

SOMMAIRES

PAGE

AVIS D'IMMATRICULATION	5
AVIS D'INSCRIPTION MODI- FICATIVE	6
AVIS D'INSCRIPTION MODI- FICATIVE ET D'IMMATRICULATION	7

CONTENTS

PAGE

LEGAL NOTICES	1-3
NOTICE - PROSPECTING LICENCE	4

REPUBLIC OF VANUATU

Import of Potatoes (Repeal) Order No. 1 of 1984

To repeal the Import of Potatoes (Prohibition) Order No. 41 of 1983.

In exercise of the power contained in the Joint Import Control (Fresh Vegetables) Regulation No. 21 of 1977, I hereby make the following Order:-

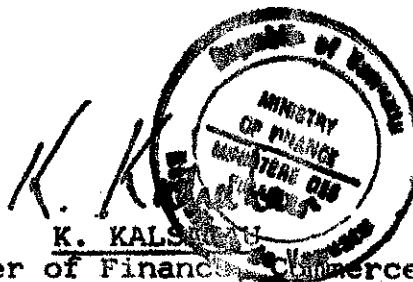
REPEAL

1. The Import of Potatoes (Prohibition) Order No. 41 of 1983 is hereby repealed.

COMMENCEMENT

2. This Order shall come into force on the 1st day of February, 1984.

MADE at Port Vila this 31st day of January, 1984.



K. KALS...
Minister of Finance, Commerce,
Industry and Tourism

ARRETE N° 1 DE 1984 RELATIF A L'IMPORTATION DE
POMMES DE TERRE (INTERDICTION)

portant abrogation de l'arrêté n° 41 de 1983 relatif à l'importation des
pommes de terre (interdiction)

LE MINISTRE DES FINANCES, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

VU le règlement conjoint n° 21 de 1977 relatif au contrôle temporaire d'importation de légumes frais

A R R E T E

ABROGATION

1. L'arrêté n° 41 de 1983 relatif à l'importation des pommes de terre (interdiction) est abrogé.

ENTREE EN VIGUEUR

2. Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er février 1984.

FAIT à Port-Vila le 31 janvier 1984.

Le ministre des Finances, du Commerce
de l'Industrie et du Tourisme,

K. KALSAKAU



REPUBLIC OF VANUATU

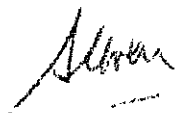
COMPANIES REGULATION (CAP

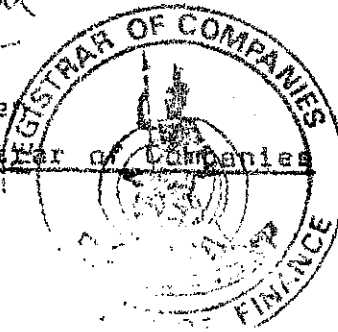
TAKE NOTICE pursuant to Section 369 of the Companies Regulation (Cap. 105) unless cause be shown to the contrary, the name of :

PENTOR LIMITED

will be struck off the Register of Companies at Vila, Vanuatu and the company dissolved at the expiration of three months from the date of this notice.

Dated at Vila this twenty-sixth day of January, 1984.


S. Ure
Register of Companies



Application dated: 19 September
Fee paid: 38,000 Vt
Receipt No: 107120 of 21.9.83

REPUBLIC OF VANUATU

THE MINING REGULATION No. 2 of 1957
(Section 6)

PROSPECTING LICENCE

SOUTHLAND POWER Ltd, c/o P O Box 14, Vila
is hereby granted a prospecting licence as follows:-

1. The licence shall be in respect of the following area

<u>LICENCE NAME</u>	<u>REGISTRATION NUMBER</u>	<u>REFERENCE POINT COORDINATES</u>	<u>SIDE OF SQUARE</u>	<u>POSITION OF LICENCE</u>
RAOUISSÉ (Erromango)	1418	Triangulation Station on Mt SANTOP N 7930776.1 E 295234.6 UTM ZONE 59	5km	SE corner at 2.95km and 330° from Reference point

2. The licensee shall have exclusive rights to prospect for the following minerals

Mn, Cu, Pb, Zn, Au, Ag, S, Hg, Cr, Ni, Pt, Co, Fe, Al, Ti, Zr, Graphite,
Diamonds, Phosphates, Nitrates, W, Th, U, Coal

3. The licence shall be valid for a period of two years from the date hereof

Given at Port Vila, the nineteenth day of January 19 84

[Signature]
Minister of Lands
Ministère des Terres
REPUBLIC OF VANUATU
Ministry OF LANDS
Ministère DES TERRES
REPUBLIC OF VANUATU

COUR SUPREME DE VANUATU

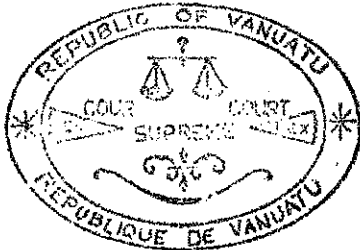
AVIS D'IMMATRICULATION

D'une Déclaration déposée le 10 Janvier 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila, il résulte que :
"MELANESIAN VIDEO DISTRIBUTION", société à responsabilité limitée au capital de 400.000 de vatus dont le siège social est à Port-Vila, Immeuble PILIOKO, rue Emile Mercet (VANUATU), ayant pour objet :

IMPORTATION, EXPORTATION, REPRESENTATION TOUTES MARCHANDISES ET PRODUITS, LOCATION D'APPAREILS ELECTRONIQUES, CASSETTES ET AUTRES ACCESSOIRES, a fait une demande d'immatriculation au Registre du Commerce de Port-Vila (VANUATU).

Ladite société est immatriculée sous le numéro 84 B 415.

Administration de la Société : Madame Marlène HATCH, épouse Bernard ROLLAND, né à BA FIJI le 10 Décembre 1954.



Port-Vila, le 10 Janvier 1984
Le Greffier Adjoint de la Cour suprême:

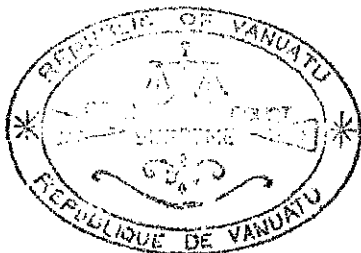
M. Rakau
M. RAKAU

AVIS D'IMMATRICULATION

D'une Déclaration déposée le 11 Janvier 1984 au Greffe de la Cour suprême de Vanuatu à Port-Vila, il résulte que :
"SOCIETE SHELL PACIFIQUE", Société à responsabilité limitée au capital de 34.400.000 FCFP dont le siège social est à Port-Vila, B.P. 626 (VANUATU), ayant pour objet :
LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE DU PETROLE ET DE SES DERIVES, a fait une demande d'immatriculation au Registre du Commerce de Port-Vila (VANUATU).

Ladite Société est immatriculée sous le numéro 84 B 416.

Administration de la Société : Monsieur Jean DE VILLEMANDY DE LA MESNIERE, né à LIBOURNE (Girande) le 1er Août 1935.



Port-Vila, le 11 Janvier 1984
Le Greffier Adjoint de la Cour suprême:

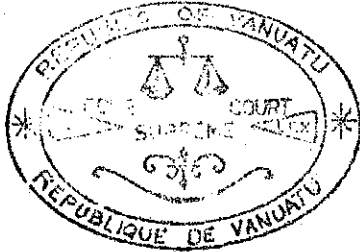
M. Rakau
M. RAKAU

COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 13 janvier 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour Suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "LAGUNA", société Anonyme au capital porté de 20.000.000 à 32.000.000 vatu dont le siège social est : Port-Vila (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 70 B 23, il résulte que :

Après lecture du rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de porter le capital social de 20.000.000 VT à 32.000.000 VT par élévation de valeur nominale des actions qui se trouve portée de 5.000 VT à 8.000 VT.



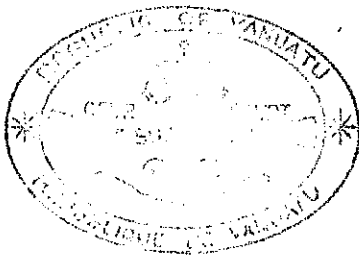
Port-Vila, le 13 Janvier 1984
Le Greffier Adjoint de la Cour Suprême :

M. Rakau
M. RAKAU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 16 janvier 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour Suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "JET SERVICES", Société à responsabilité limitée au capital porté de 4.500.000 VT à 7.200.000 Vatu dont le siège social est : Immeuble HEBRIDA, rue Higginson, Port-Vila (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 70 B 10, il résulte que :

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue en date du 20 décembre 1982, le capital social a été porté de 4.500.000 Vatu à 7.200.000 Vatu et M. Raymond BOURDET a été nommé en qualité de Commissaire aux comptes pour une durée de trois exercices.



Port-Vila, le 16 janvier 1984
Le Greffier Adjoint de la Cour Suprême :

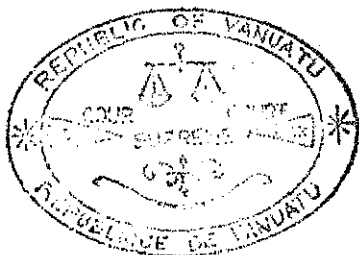
M. Rakau
M. RAKAU

COUR SUPREME DE VANUATU

AVIS D'INSCRIPTION MODIFICATIVE

D'une déclaration déposée le 17 janvier 1984, aux fins d'inscription modificative à l'immatriculation effectuée au Greffe de la Cour Suprême de Vanuatu à Port-Vila concernant la société dénommée "FERMES ET AGRICULTURES RATIONNELLES DE MELANESIE", Société Anonyme au capital de 5.428.000 Vatu porté à 13.570.000 Vatu dont le siège social est : TAGABE près Port-Vila (VANUATU) et immatriculée au Registre du Commerce de cette ville sous le N° 72 B 82, il résulte que :

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Avril 1983, le capital a été augmenté d'une somme de 8.142.000 Vatu par incorporation de réserves pour le porter à 13.570.000 Vatu, la valeur nominal des actions portée de 4.000 Vatu à 10.000 Vatu et l'article 6 des statuts modifié en conséquence.



Port-Vila, le 17 janvier 1984
Le Greffier Adjoint
de la Cour Suprême :

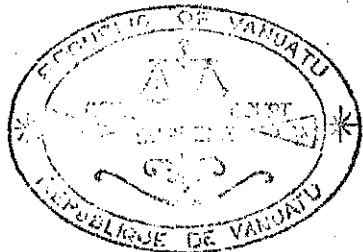
M. Rakau

M. RAKAU

AVIS D'IMMATRICULATION

D'une Déclaration déposée le 26 janvier 1984 au Greffe de la Cour Suprême de Vanuatu à Port-Vila, il résulte que :
"FRENCHY'S", Société à responsabilité limitée au capital de 400.000 Vatu dont le siège social est à Port-Vila, Kumul Highway (VANUATU), ayant pour objet :
COMMERCE GROS ET DETAIL PARTICULIEREMENT PRET A PORTER, a fait une demande d'immatriculation au Registre du Commerce de Port-Vila (VANUATU).

Ladite Société est immatriculée sous le numéro 84 B 417.
Administration de la Société : Madame Josselyne Raymonde DESGRANGES, née à SAINT-CLAUDE (JURA) le 28 Août 1946.



Port-vila, le 26 janvier 1984
Le Greffier Adjoint de la Cour Suprême:

M. Rakau

M. RAKAU